

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
4 — 1 — matin, Express-Poste.
10 — 28 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 23 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les chambres d'Espagne et du Piémont ont clos leur session le même jour, c'est-à-dire le 16 juillet, après avoir assisté à la répression énergique des mouvements révolutionnaires qui ont affligé simultanément les deux Péninsules. Le silence des deux tribunes de Madrid et de Turin ne pourra manquer de faciliter l'action des gouvernements des deux pays, en ce qui touche la recherche et la punition des véritables promoteurs de la dernière levée de boucliers de MM. les anarchistes. On s'attend en effet à de très-sérieuses informations administratives et judiciaires des deux cabinets présidés par le maréchal Narvaez et le comte Cavour.

Parallèlement à ces recherches, il s'est ouvert, comme nous l'avons annoncé, des négociations très-suivies pour inviter l'Angleterre à ne plus tolérer sur son territoire les conspirations permanentes qui portent chaque année, pour ainsi dire, des fruits si amers, dans un grand nombre de contrées de l'Europe qui vivent néanmoins dans les meilleurs termes avec la reine de la Grande-Bretagne. Tous les gouvernements par exemple, moins celui du Piémont, sont tombés d'accord pour formuler cette juste demande, et l'on sait que l'Autriche et la Prusse ont commencé, elles aussi, à faire des ouvertures dans le même sens. La Russie se prépare, dit-on, à faire davantage encore. « Les mouvements insurrectionnels de l'Italie, nous écrit-on de Saint-Petersbourg, dont les véritables chefs sont protégés par l'asile qu'ils trouvent en Angleterre, ont déterminé notre gouvernement à persuader à toutes les puissances du continent de faire des démarches sinon communes, du moins simultanées et analogues pour obtenir du gouvernement anglais qu'il mette un terme aux conspirations qui se traitent à Londres au sein du comité des réfugiés.

Et, en effet, on part en Russie de ce point de vue que le gouvernement anglais, sous les yeux duquel on élabore les plans qui ont déjà tant coûté à l'Italie, se rend complice de ces attentats, puisque devant

au moins se servir de tous les moyens légaux existants en Angleterre vis-à-vis des étrangers pour empêcher les menées des réfugiés, il ne le fait pas. Le prince Gortschakoff, qui déjà, antérieurement, ajoute-t-on, s'est occupé de cette affaire, bien que la Russie n'ait rien à craindre des menées des Mazziniens, prendra pendant son voyage en Allemagne, les mesures nécessaires pour que les démarches projetées se fassent de la manière désirable.

En attendant une dépêche conçue en termes très-clairs et très-fermes du gouvernement russe a été expédiée à Londres concernant les réfugiés et se trouve probablement en ce moment aux mains de lord Clarendon. — Havas.

A la suite des deux dépêches, que nous avons publiées dans notre dernier numéro, le *Moniteur algérien* résume ainsi les résultats des dernières opérations qui ont achevé la pacification de la Kabylie :

« Les opérations du corps expéditionnaire dans la Kabylie du Djurdjura sont à peu près terminées. Le 10 et le 11, la vigueur et l'audace de nos soldats ayant eu raison des Beni-Mellikeuch, des Beni-Touragh, des Illilten et des Illoul-ou-Malon, les Beni-Hidjer n'osèrent pas attendre, pour se soumettre, l'arrivée de nos colonnes sur leur territoire, et, dès à présent, il n'existe plus, dans toute l'étendue de la grande Kabylie, une seule tribu qui n'ait fourni des otages, payé l'impôt de guerre, et accepté enfin, pour la première fois, la domination étrangère, celle de la France.

« Le temps nous manque pour rendre compte aujourd'hui de ces deux journées et des mouvements stratégiques qui ont amené cet heureux dénouement, si remarquable surtout par les immenses difficultés du terrain. Nous en parlerons plus tard. Disons seulement que des prises considérables ont été faites, parce qu'on a eu le soin de tourner et d'occuper les débouchés du Djurdjura, et que toutes les illustrations kabyles dont l'influence était à craindre

pour la tranquillité du pays, sont maintenant entre nos mains.

« El-Hadj Omar, l'instigateur de l'insurrection qui éclata du côté de Dra-el-Mizan dans le mois de septembre de l'année dernière; Cheik-on-Arab, la tête et le bras des Beni-Raten; Lalla-Fatma, la célèbre maraboute des Illilten; son frère le marabout Si-Mohammed-Tayeb; Si-el-Djoudi qui s'est rendu depuis plusieurs jours, tous ces personnages qui, par haine ou par intérêt, furent toujours nos ennemis, se sont vus obligés de se présenter devant M. le maréchal gouverneur-général, d'implorer l'amnésie, et les deux premiers sont déjà en route sur Alger, où ils s'embarqueront prochainement pour aller se fixer en Orient.

« En songeant aux obstacles naturels, aux populations nombreuses et guerrières que nos soldats ont dû vaincre, on ne peut que s'étonner que des résultats si complets, si féconds et si glorieux, aient été obtenus en si peu de temps. »

Le *Moniteur algérien* ne se borne pas à constater les heureux résultats de nos armes, il nous donne aussi de bonnes nouvelles des récoltes.

« Il résulte des renseignements venus de la province de l'Est, dit ce journal, que les récoltes ont généralement tenu, partout, les promesses faites par le printemps. Les informations, recueillies dans les derniers jours de juin, sont très-affirmatives.

« Les orges et les blés ont déjà paru en quantités assez considérables sur les marchés de Bone, et ont déterminé une baisse qui sera de plus en plus marquée.

« L'agriculture est dans une excellente situation dans le cercle de Guelma; les moissons, désormais assurées, seront abondantes. Dans celui de Souk-Arras, on compte sur une récolte exceptionnelle. Du côté de Bathna, il y a abondance sur tous les points, plaines et montagnes. Les blés surtout sont magnifiques de tiges d'épis et de grains; le Hodna seul est moins bien partagé: il n'a pas d'orge, et ses blés rendront peu. A Ain-Baida, les moissons, ame-

FEUILLETON

MADemoiselle DE CARDONNE.

(Suite.)

La capresse sortit de la chambre du général, et, selon son habitude, elle se mit à parcourir la maison du haut en bas, comme pour s'assurer que tout était en ordre; puis elle ouvrit une armoire de la salle à manger et y prit deux petits flacons qu'elle glissa dans ses poches. Comme elle se retournait, elle aperçut un jeune nègre que le comte affectionnait beaucoup.

— Bonsoir, Jean-Pierre, dit-elle; c'est toi qui es de garde cette nuit? — Oui, Médi. — Pauvre garçon! ton tour vient bien souvent, ce me semble? — Puisque Michel et Baptiste sont morts, faut bien que je fasse leur ouvrage. — Hélas! reprit la capresse d'un ton dolent, c'est vrai que la malédiction du bon Dieu est tombée sur nous depuis quelque temps; nous mourons comme des mouches, et si le diable ne nous a pas jeté un mauvais sort, c'est assurément du poison que des méchants nous font boire. — Tenez, commère, c'est le démon seul qui nous travaille; il est impossible qu'une créature soit assez méchante pour s'acharner ainsi après de pauvres nègres. — Je pense comme toi, Jean-Pierre; aussi faut bien se garder, la nuit, des mauvais anges, faut pas dormir. — Ah! soyez tranquille, j'aurai les yeux ouverts; mais, Jésus, on a un peu peur quand on est comme ça tout seul. — Bois un coup de tafia, mon fils, ça te donnera du cœur. — Je ne

dis pas non, et puisque vous avez les clefs.... — Tiens, à ta santé....

La capresse, après avoir rouvert l'armoire, versa un demi-verre de rhum blanc au jeune nègre, qui l'avala d'un trait; puis, remettant la bouteille et le verre en place, elle souhaita le bonsoir à Jean-Pierre et se retira pour continuer sa tournée. Au bout d'un quart-d'heure, la capresse descendait le perron du jardin en écoutant et regardant autour d'elle pour s'assurer qu'elle était seule. Un gémissement frappa son oreille; elle marcha droit à ce bruit, et heurta le corps d'un homme qui se tordait dans d'horribles convulsions.

— Ah! je suis mort! sauvez-moi, Médi; Médi, sauvez-moi, mon corps brûle!... — Ça t'apprendra à boire du tafia, vilain. — C'est vous qui m'avez empoisonné... vous! oh! je le dirai... je... — Tu ne diras rien, murmura la capresse avec un hideux sourire... Allons, parle, parle donc, puisque tu en as envie.

L'abominable femme poussa du pied le cadavre du jeune nègre, et disparut en toute hâte sous les arbres de la grande allée.

La Rémédios venait de quitter le jardin de l'habitation pour se jeter dans des sentiers de traverse, lorsque Smarth frappa tout doucement à la porte de la chambre qu'occupait Martial.

— Entrez, dit le sergent, qui, accroupi sur une natte, fumait force cigares sans parvenir à calmer sa mauvaise humeur. — Allons, leste, mon fils, jouons des jambes, le temps est à l'orage; nous pourrions, en retardant,

manquer notre partie. — Est-ce que vous y tenez, à notre partie? — Belle question! je tiens à te faire plaisir, voilà tout... — C'est que, mon cher collègue, vous m'avez si bien fait dîner... — Oui, oui, tu voudrais taper de l'œil, hein? — Justement; j'ai du plomb dans les cils. — Bah! la brise te dégoûtera. — Non, vraiment, là... Une autre fois ne vous gênez pas, et puisque vous aviez de la besogne... — Je comprends; tu fais le discret... J'ai pris mes mesures. Allons, debout, plie ton hamac, autrement, je croirais que tu as peur de l'eau. — Je n'ai pas plus peur de l'eau que du feu, riposta Martial en se levant brusquement; puis il murmura en lui-même: ce diable d'homme me prend toujours par mon faible. — Ne fais pas de bruit avec tes gros souliers; quoique nos officiers soient dans les vignes du Seigneur, ils pourraient t'empêcher de sortir. — Ah! ouich! je me moque bien de leur consigne.

Et Martial, qui eût été enchanté d'être arrêté en chemin, fit pour cela tout le tapage convenable.

Smarth conduisit le sergent sur le bord de la mer, dans une petite crique où était amarrée une charmante chaloupe portant la voile.

— Ce n'est pas tout, dit le marin, n'fait pas s'embarquer sans biscuit. — Plait-il? — J'entends que la mer moutonne un peu, que le ciel est noir comme un four, et que nous aurons un grain avant une heure d'ici. — Si nous devons nous mouiller, rentrons. — Est-ce que tu as peur d'un rhume? — Je n'ai peur de rien, vous dis-je. — A la bonne heure; d'ailleurs, mon fils,

nées à maturité par une heureuse alternative de pluie et de soleil, donnent partout de larges résultats et vont enrichir le laboureur. Les récoltes de Biskra sont complètement terminées, elles ont dépassé du cinquième, environ, les produits de l'année dernière. Les orges et les blés sont de bonne qualité, le grain est bien nourri et l'on doit s'attendre à une baisse assez sensible sur les prix du marché.

» Dans le cercle de Sétif, on espère de grands produits, bien que quelques tribus aient eu à souffrir de la grêle, notamment celles qui avoisinent les montagnes du Bou Taleh. Un grand nombre d'Ouled-Nails sont venus offrir leur travail pour aider leurs coréligionnaires à effectuer les moissons.

» Dans la circonscription de Constantine, une bonne récolte a déjà fait baisser sensiblement le prix des grains, qui était monté à un chiffre très-élevé depuis l'année dernière.

» A Djidjelly, l'orge et surtout le blé se cultivent en petite quantité; mais les grains y ont, cette année, un bel aspect, et la moisson se fait avec activité.

» Enfin, dans le cercle de Philippeville, les recensements opérés ont constaté un accroissement de 6,000 hectares sur les superficies en céréales cultivées en 1856.

» L'année sera donc bonne dans la province de Constantine.

» D'autre part, la situation paraît également satisfaisante dans la province de l'ouest, pour laquelle les inondations du mois de mai dernier avaient d'abord fait concevoir quelques craintes.

FAITS DIVERS.

Un événement déplorable, nous dit l'*Armoricaïn* de Brest, du 18, a eu lieu, hier, sur les 3 heures du soir, à la batterie de côte du polygone de la Pointe, à Recouvrance. Des artilleurs de la marine procédaient à de nouvelles épreuves sur les affûts en fonte de fer, lorsqu'une pièce de 36 éclata au troisième coup, avec une effrayante détonation, et plus de deux cents débris en furent projetés de toutes parts et jusqu'à d'énormes distances.

A la stupeur que cause toujours un accident imprévu, succéda bientôt l'empressement dévoué à secourir ou à reconnaître les victimes. Voici les noms des personnes atteintes.

M. Pelletier, Auguste-Marie, sergent-fourrier, chef de pièce, tué; MM. Davilaure, capitaine, légèrement blessé; Bedel, capitaine, atteint de trois éclats, mais pas dangereusement, aux deux jambes; Martin, sergent, légère contusion au pied, Carrey, caporal, faiblement atteint à la jambe; Nonclerc, canonnier, blessé à la tempe, aujourd'hui hors de danger.

Une soixantaine de personnes se trouvaient dans cette batterie et dans celles attenantes, et si le désastre n'a pas été plus grand, on le doit à la défiance commandée par le résultat fâcheux des épreuves auxquelles on se livrait. Plusieurs des affûts en fonte s'étaient violemment brisés; le tir avec la charge ordinaire suffisait pour démontrer les pièces, il fallait donc qu'on se tint à distance, et il y avait

une quinzaine de mètres entre les militaires et les affûts; la cordelle et les étoupilles pour communiquer le feu avait la même longueur.

On ne peut encore indiquer la vraie cause de la rupture de la pièce; son affût a aussi été brisé; la charge avait été régulièrement faite, puisque le boulet a frappé, bien qu'un peu bas, dans la direction du but sur lequel on visait.

Des éclats sont tombés jusqu'auprès du poste de l'avant-garde; la détonation a retenti d'une manière alarmante dans les lieux circonvoisins; on devait redouter une catastrophe bien plus terrible que celle qu'avait amoindrie la prudence que nous venons d'indiquer.

Les travaux exécutés pour faire sauter la roche la Rose, située à mi-chenal de l'entrée du port de Brest ont obtenu les plus avantageux résultats. Au moyen des caisses à poudre employées pour les mines, la direction des travaux hydrauliques est parvenue à en extraire 60 mètres cubes de moëllon. La moitié de sa crête sur une hauteur d'un mètre et demi lui a été enlevée.

Dès à présent, il est devenu possible de préciser le temps qui sera nécessaire pour faire disparaître entièrement cette roche dont la position est toujours un obstacle aux mouvements de nos bâtiments.

— D'après les dernières nouvelles d'Alger, des travaux importants ont été exécutés en pays arabe durant le dernier trimestre. On a construit un pont dans le cercle de Souk-Arras, et la bordji de la smala des spahis, à Aïn-Guelton, est assez avancée pour que l'on s'occupe de couvrir les bastions.

Les tribus du cercle de Philippeville exécutent elles-mêmes des travaux de route importants. Les caïds et les cheïks président eux-mêmes aux travaux.

L'émulation s'en mêle; on serait mal venu, par exemple, chez les Beni-Toufaut, si on leur disait que leurs routes ne sont pas les plus belles du cercle. Cette prétention de leur part est d'ailleurs parfaitement justifiée. Les voies de communication ouvertes dans le cercle de Philippeville forment actuellement un parcours de 578 kilomètres, se détaillant en 61 kilomètres de routes carrossables, 246 de chemins muletiers stratégiques, et 271 chemins muletiers de grande communication.

A Bordj-bou-Areridj on achève la conduite d'Aïn-Areridj destinée à fournir ce centre d'eaux potables.

Du côté de Bouçada, le caravansérail de Sid-Edjir est achevé; on a rendu la route d'hiver entre ce point et Bordj-bou-Areridj praticable aux voitures.

Dans la circonscription de Constantine, les indigènes ont continué leur système de routes qui parcourent l'Oued-el-Kebir, Zouagha, les Mouïa, les Oulad-Braham et le Ferdjonia.

Ces routes, larges de 2 m. 50 c., et dont le développement est considérable, sont faites avec une régularité et une intelligence qui font honneur aux chefs qui ont dirigé les travaux.

Dans le cercle de Tlemcen, la construction du caravansérail de Snéchar K'teb est activement poussée et touche à sa fin; on travaille à la route de Sebdon, si nécessaire par suite de l'extension que prennent

les relations avec Ain-Bou-Kheïll, centre actuel de nos opérations dans le sud de cette province.

Dans celui du Tiaret, on s'est particulièrement occupé de la construction des puits.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Mardi soir, sur les 7 heures 1/2, un violent incendie s'est déclaré à la maison de la Blanchisserie, à l'extrémité de la levée d'Enceinte. En peu de temps, le feu, favorisé par la sécheresse qui règne depuis un mois, a pris un développement considérable. Avant l'arrivée de la pompe de l'Ecole, qui pourtant ne s'est pas fait attendre, les flammes avaient envahi la toiture sur toute la longueur du bâtiment. Bientôt la pompe du Chemin de fer, et deux pompes de la ville sont arrivées; après une heure de travail, on a été complètement maître du feu.

Fort heureusement, qu'au moment où le sinistre se déclarait, un escadron de l'Ecole sortait du bain. Grâce à son empressement, tout le mobilier a été sauvé.

On croit que cet incendie a commencé par un feu de cheminée, qui s'est communiqué à du foin ramassé dans les greniers. La maison était assurée.

Comme toujours, aux premiers cris d'alarme, les autorités se sont transportées sur le lieu du sinistre, présidant à l'organisation des secours et encourageant les travailleurs.

D'après un arrêté de S. Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes, les Facultés des sciences et des lettres de Rennes siégeront pendant le mois d'août 1857, non-seulement au chef-lieu académique, mais à Angers, Nantes et Quimper.

L'ouverture de la session d'Angers sera déterminée ultérieurement.

Les inscriptions des candidats qui désirent se présenter à la session d'Angers seront reçues au bureau de M. l'inspecteur de l'Académie, à la Préfecture, jusqu'au 31 juillet.

Le registre sera clos irrévocablement à cette dernière date.

La France ne possède que trois écoles de médecine-vétérinaire, à Alfort, Lyon et Toulouse, qui ne parviennent pas à produire autant de sujets que les nécessités de la situation en réclameraient. — Le *Constitutionnel* annonce la prochaine création d'une quatrième école, qui serait placée dans un centre agricole de l'Ouest: les élèves n'y contracteraient pas les habitudes des grandes villes, qui les disposent mal au séjour des campagnes, et se livreraient particulièrement à des écoles pratiques sur les bestiaux vivants, études qui ne sont pas, à Alfort, à Lyon, à Toulouse, aussi régulières que celles sur l'espèce chevaline.

Quant aux élèves boursiers, ils feraient une sorte d'internat dans les cantons pauvres, et leurs services, acceptés comme une restitution volontaire des sacrifices faits par l'Etat ou par leurs départements, n'en seraient pas moins rémunérés par des subventions communales.

Dimanche 19 juillet, à Martigné, pendant la

il y a grain et grain: celui que nous aurons sera sec, nous appelons ça, nous autres, une rafale; mais je sais comment ça se passe par ici, et je n'ai pas envie d'aller me casser le nez sur quelque roche... Vois-tu, mon garçon, la prudence est la mère de la sûreté... Allons, aide-moi, ramasse des fagots... Tiens, prends ce tronc d'arbre par un bout.—Qu'allez-vous faire? demanda Martial avec émotion. — Je vais allumer du feu, répondit Smarth en battant son briquet. — Allumer du feu! s'écria le sergent, vous êtes fou! — Ne vas-tu pas m'apprendre mon métier? je connais la côte, elle n'est pas bonne, et si je ne me faisais pas à moi-même un signal, nous pourrions être charriés par les courants à cinq ou six lieues d'ici. — Mais... — Décidément, collègue, j'aime à croire que tu es plus brave sur le plancher des vaches que sur le pont d'une chaloupe; tu as fait le fendant et maintenant tu recules...

Disant cela, Smarth mettait le feu à des branches résineuses qui pétillèrent, une gerbe de feu s'élança dans les airs, éclairant le rivage.

— Que la volonté de Dieu soit faite! murmura Martial... Ah! mon pauvre capitaine, vous voilà comme moi dans la nasse. — Embarquez! cria le marin au sergent. — J'espère bien que nous allons nous noyer tous les deux, pensa Martial... Encore si j'avais le cœur solide, je pourrais jeter à l'eau ce sifustier, revenir éteindre le feu et sauver... mais je sens déjà que la tête me tourne... Ouf! me voilà tout barbouillé.

Smarth avait lâché l'amarre de la chaloupe, tendu

une voile triangulaire, et s'était déjà lancé vers la haute mer.

— Ah ça, camarade, dit-il en riant de quelques hoquets poussés par le malheureux Martial, que le tangage commençait à éprouver, pas de bêtise! où veux-tu que je te conduise? Avec le vent que nous avons, je peux en deux heures te mener à l'île de la Tortue; je ne te promets pas d'y être bien reçu, mais toute compagnie vaut mieux pour toi que celle de Dessalines. — Mène-moi au diable, ça m'est bien égal, maintenant. — Allons, bon! te voilà grognon comme un marsouin pour une centaine de brasses que nous avons faites; ne te retiens pas, lâche les écoutes, rends ton dîner, va ton train, tu en déjeuneras mieux demain. — Ris, sans cœur! murmura Martial qui, affaissé sur lui-même, se sentait de plus en plus défaillir. — Je vois que nous allons faire un joli petit voyage, continua Smarth avec gaieté, ça t'apprendra à ne douter de rien, beau militaire... Eh bien, tout de même, mon fils, si j'avais le temps de te faire faire seulement une fois ou deux le tour du monde, tu irais sur l'eau comme en patache; c'est tout que de s'y mettre.... Ferme! bien! pousse encore; quand tu n'auras plus rien dans l'estomac, tu souffriras un peu plus, mais ça t'aguerrira.

Martial ne répondait plus; il s'était conché tout de son long et ne donnait signe de vie que par de violentes crispations et par de fréquents vomissements. Smarth, assis au gouvernail, pointait toujours sur la pleine mer; les yeux tournés vers la nue, il consultait de gros nuages

que le vent chassait avec force. Lorsqu'il eut navigué pendant près d'une heure en ligne droite, il se mit à courir des bordées, pour ne pas perdre de vue le feu qu'il avait allumé sur la côte. Jugeant enfin qu'il était temps d'avoir pitié de son compagnon et de mettre un terme à la plaisanterie, il vira de bord pour rentrer dans la critique.

Après avoir navigué pendant quelques instants dans cette direction, le brave marin se leva tout droit sur son banc et prêta une oreille attentive. Puis, abattant sa voile pour amortir le bruit du vent et du sillage de la chaloupe, il écouta encore.

— C'est drôle! dit-il, j'avais cru entendre... Est-ce que décidément je deviendrais vieux?... Non, non... Hum! c'est bien ça... Tiens! tiens! voilà du nouveau... Pas de doute, c'est la marche d'un bâtiment de guerre... Un sloop, une corvette... non, un brick... je parierais que c'est un brick... il est tout près... il vient à nous... pas de feu! Il va se cogner sur un banc... encore si c'était un Anglais... Faut que le bigre soit brave ou bien mazette pour se promener ainsi, la nuit, sans fanal dans ces parages. — Qu'avez-vous donc à ramoner comme ça tout seul? demanda Martial qui avait saisi, par-ci par-là, quelques mots du soliloque de Smarth. — J'ai, mon cher, que nous pourrions bien être coulés bas dans cinq minutes d'ici. — Coulés, et comment? et par qui? avez-vous la berlue?

Smarth, sans répondre au sergent, se précipita sur la voile qu'il tendit en toute hâte, puis, donnant un vi-

grand'messe, les cris : *au feu! au feu!* partis du bas de l'église sont venus interrompre les chants sacrés. Aussitôt tous les assistants se précipitent sur la place: M. le curé, les chœurs quittent leurs habits de chœur et courent où est le danger. M. le vicaire qui officiait reste à l'autel, assisté des enfants de chœur et continue le saint sacrifice auquel assistent quelques femmes seulement. Le feu déclaré chez un boulanger avait presque immédiatement envahi une maison voisine; d'épaisses colonnes de fumée, d'énormes gerbes de feu donnaient à cet incendie un aspect effrayant, il avait pris naissance au milieu du bourg; les maisons voisines, séparées par de simples murs mitoyens, renfermaient dans des granges, dans des greniers les provisions de fourrage pour l'année entière. Le danger était grand, mais il a suffi d'un instant à la compagnie de sapeurs-pompiers pour placer en ligne les habitants, organiser une chaîne, et tandis qu'une partie d'entre eux s'occupe du service de la pompe, les autres s'élançant sur les toits des deux maisons embrasées, et à grands coups de hache, au milieu de la fumée, ils détachent les chevrons fumants, font la part au feu et lui disputent les charpentes qu'il a déjà atteintes! Grâce à leur secours, à celui des gendarmes de Doué, qu'un heureux hasard avait amenés en tournée à Martigné ce jour-là, grâce aussi au dévouement de tous les habitants, les ravages de l'incendie se sont bornés à la destruction complète d'un bâtiment qui contenait l'écurie, le magasin à bois et à fourrage du boulanger. Une grange appartenant à une voisine a été en partie détruite. Ce n'est pas le premier service que rend à la commune la compagnie des sapeurs-pompiers de Martigné; déjà, dans un village éloigné du bourg, par son activité, son zèle, l'intelligence de ses opérations, elle avait arrêté et réduit à de faibles dégâts un incendie menaçant. Aussi elle est justement considérée par tous comme une précieuse institution.

La cause de l'incendie est l'imprudence d'un apprenti qui le matin avait balayé, avec les cendres, des braises mal éteintes. (Union de l'Ouest.)

L'Union Bretonne nous apporte une nouvelle qui affligera un grand nombre de nos concitoyens: c'est la mort de M. Cesbron-Lavaux, ancien député de Maine-et-Loire.

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

DÉPÔT IMPÉRIAL D'ÉTALONS D'ANGERS.

Renouvellement du marché pour la fourniture des Fourrages.

AFFICHE UNIQUE.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire, Commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Considérant que le marché passé avec le sieur Saubois, pour la fourniture des Fourrages du Dépôt impérial d'Étalons d'Angers, cessera d'avoir son effet le 31 décembre prochain;

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. La fourniture des Fourrages à faire au Dépôt impérial d'Étalons d'Angers, sera donnée en

adjudication, par bail d'une, deux, trois, quatre ou six années consécutives, à compter du premier janvier 1858.

Art. 2. Cette adjudication aura lieu par voie de rabais, sur soumissions cachetées.

Art. 3. L'ouverture des soumissions se fera en Conseil de Préfecture, le samedi 22 août prochain, à l'heure de midi.

Art. 4. Lesdites soumissions, qui devront être sur papier timbré, indiqueront en toutes lettres et séparément les prix demandés par chaque quintal métrique ou 100 kilogrammes de Foin, chaque quintal métrique de Paille, chaque hectolitre d'Avoine dite d'hiver, chaque hectolitre d'Orgé non moulu et chaque hectolitre de Son.

Elles contiendront, en outre, l'obligation de se conformer aux clauses et conditions exprimées au cahier des charges, et porteront en tête de l'adresse les mots : *Soumissions pour la fourniture des Fourrages du Dépôt d'Étalons d'Angers, pendant une, deux, trois, quatre ou six années consécutives.*

Ces soumissions devront être déposées, sous enveloppes cachetées, à la Préfecture (1^{re} Division, 3^e Bureau).

Art. 5. Les personnes qui désireront concourir à l'adjudication, pourront prendre, dans le même bureau, connaissance du cahier des charges.

Art. 6. Il est fixé un délai de huit jours pour recevoir des offres de rabais sur le prix de l'adjudication. Si, pendant ce délai il est fait une ou plusieurs offres de rabais, d'au moins 10 pour 100 chacune, il sera procédé à une réadjudication entre le premier adjudicataire et l'auteur ou les auteurs des offres de rabais (cahier des charges, article 12).

Art. 7. Les frais d'affiches, ceux de timbre, d'enregistrement, et tous autres auxquels donnera lieu l'adjudication dont il s'agit, seront à la charge de l'adjudicataire.

Art. 8. Le présent arrêté sera affiché dans les principales communes du département.

Angers, le 16 juillet 1857.

VALLON.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

AVIS.

ROUTE DÉPARTEMENTALE, N° 14. — DE SAUMUR A LA VARENNE.

Commune de Coutures. — Acquisition de Terrain.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquérir, des propriétaires dont les noms suivent, les terrains ci-après désignés, nécessaires à la construction de la route départementale, n° 14, de Saumur à la Varenne, sur le territoire de la commune de Coutures; savoir :

Du sieur Jean Chauveau et de la dame Renée Maillet, son épouse, propriétaires, demeurant ensemble au bourg de Coutures, trois parcelles de

terre, situées aux cantons de la Noiraie et du Boupotage, section B, n°s 1,645, 1,649 et 1,073 du plan cadastral, contenant ensemble 8 ares 79 centiares, estimés, à raison de 39 et 60 fr. l'are,

437 f. 10 c. ci. 437 f. 10 c.
Indemnité pour perte de récoltes. 69 18

Total 506 f. 28 c.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme mentionnée ci-dessus, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, art. 21.

En l'Hôtel de la Sous-Préfecture, à Saumur, le 22 juillet 1857.

Le Sous-Préfet,

(420) V^{te} O'NEILL DE TYRONE.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* :

« Depuis plus d'un mois, la police avait la preuve qu'un complot avait été ourdi à Londres pour attenter à la vie de l'Empereur.

« Trois Italiens, chargés d'exécuter cet horrible projet, étaient à Paris et furent arrêtés. On saisit aussi les armes qui devaient servir d'instruments du crime : c'étaient des poignards, des revolvers, etc. Livrés à la justice, les coupables avaient déjà avoué leur crime et révélé les noms de leurs complices.

« Le Gouvernement fit cependant suspendre les poursuites, pour que l'éclat de ce procès ne fût pas considéré comme un moyen d'influencer les élections qui allaient avoir lieu et d'en altérer la sincérité. Aujourd'hui les poursuites sont reprises et une ordonnance du Juge d'Instruction renvoie devant la Chambre d'accusation tous les prévenus arrêtés et leurs complices. Voici leurs noms :

» Tibaldi,	» Mazzini,
» Bortolotti,	» Ledru-Rollin,
» Grilli, dit Saro,	» Massarenti,
	» Campanella. »

L'ÉLIXIR RASPAIL, de COMBIER-DESTRE, de Saumur, vient d'obtenir une nouvelle médaille à l'exposition du Mans (Sarthe).

Malgré l'augmentation toujours croissante des alcools de vin que M. Combiér fait distiller à son compte dans le midi, et le prix extraordinaire où se sont élevés les sucres, il n'a jamais changé ses prix ni ses qualités, préférant un moindre bénéfice à l'emploi des alcools industriels et des sirops de fécale, tenant à se conserver la réputation qu'il s'est acquise jusqu'à ce jour.

MM. les débitants et consommateurs sont priés d'exiger le cachet sur la cire et les étiquettes ornées de médailles que M. Combiér seul possède. (380)

BOURSE DU 21 JUILLET.

5 p. 0/0 baisse 13 cent. — Fermé à 67 45.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 92

BOURSE DU 22 JUILLET.

5 p. 0/0 baisse 33 cent. — Fermé à 66 90

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 92.

goureux coup de barre au gouvernail, il prit le vent large et fila comme une flèche.

— Vois s'il était temps, dit le vieux matelot en soulevant la tête de Martial. — Ah! mon Dieu! mon Dieu! s'écria le sergent, ce sont eux. — Qui, eux? demanda Smarth. — Qu'est-ce que ça vous fait? je ne vous parle pas.

Un brick lancé à toutes voiles et courant dans la direction de la crique, passa à dix brasses de la chaloupe que le remous des vagues faillit faire chavirer. — Cramponne-toi bien à bâbord, dit Smarth au sergent, si tu ne veux pas boire un coup. — Est-ce que je connais ton bâbord! fit Martial avec impatience. — Bâbord, c'est le côté gauche, maladroît!

Et Smarth, saisissant son collègue incommode par la ceinture, le cloua sur son banc d'un coup de poignet terrible.

Le brick fit une manœuvre après avoir dépassé la chaloupe, se mit en panne, et une voix partie de l'arrière cria :

— Oh! hé! du canot, arrivez! — Arrivez, arrivez, grommela Smarth; j'arriverai si je veux.

Et le vieux timonier donna un coup de barre qui le jeta sous le vent en un clin d'œil.

Une détonation se fit entendre, et une balle partie du brick frappa le mât de la chaloupe.

— Hé! hé! dit Smarth, voilà que la sérénade commence. Tonnerre de Brest! ça me fait plaisir. — Arrive, ou je te coule! cria un porte-voix. — Tu me coules,

tu me coules; c'est plus facile à dire qu'à faire, continua Smarth.

Puis, mettant ses deux mains en forme de conque devant sa bouche, il jeta cette question d'une voix de stentor :

— Oh! hé! du brick, quel pavillon? — Laisse arriver, tu le sauras. — Ne voyez-vous pas que vous avez affaire à des Français? s'écria Martial que cette aventure avait remis sur pied. — Je ne vous conseille pas de faire l'entêté. — Je vois même que ce sont des Provençaux, et ils n'ont rien gagné en politesse depuis douze ans que je les ai quittés. — Veux-tu aborder? ça te regarde. — Certainement; je ne me soucie pas de faire le plongeon.

Smarth gouverna sur le brick, l'accosta, saisit une amarre qu'il fixa à la chaloupe, et grimpa comme un écureuil sur le pont du navire.

— Tu te fais bien prier, moricaud, dit le commandant du brick. — Je n'aime pas qu'on me montre les dents à la première vue, répondit le vieux matelot; que me voulez-vous? — Qu'est-ce que tu fais à pareille heure aussi loin de la côte? — Je me promène: après? — Tu te promènes!... Mon garçon, je te conseille de ne pas lanterner avec le père Brûlart, ça pourrait te coûter cher.

En ce moment, les rayons d'un falot que portait un gabier donnèrent en plein sur le visage du commandant, et Smarth s'écria :

— Dieu me pardonne, c'est toi, c'est Brûlart, du Tri-

ton? — Smarth! fit à son tour le commandant, Smarth-le-Cyclope! — Juste, mon vieux.... Fichtre! deux épaulettes? Ah ça! tu as donc fait les cent-coups?... — Oui, mon ami, interrompit Brûlart.

Et il montra son épaule gauche.

— Ah ça! et moi donc, il paraît qu'on m'oublie? s'écria Martial qui s'était hissé tant bien que mal à bord, au risque de faire la culbute. — Le sergent! l'enjoleur! Martial!

Cette triple exclamation s'échappa de vingt bouches à la fois. Le capitaine Meynard s'empara des deux mains du sergent, et les serrant violemment dans les siennes :

— D'où sors-tu, mon pauvre Martial? tu as vraiment le diable au corps. — Je n'ai pas le diable au corps, mais j'ai le diable à mes trousses. Ouf! laissez-moi respirer un brin.... Cré coquin! je ne croyais vous retrouver que dans l'autre monde, mes amis.... Pardon, commandant, pardon, capitaine... c'est que j'ai la tête un peu toquée pour le quart d'heure.... — Allons, raconte-nous vite ce que tu as fait, ce que tu as vu, et débarquons, dit le capitaine Meynard; nous n'avons pas trop de temps à nous pour en perdre. — Oui, oui, je vas vous conter la chose en deux mots; ça n'est pas long, mais c'est drôle.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^{rs} SEGRIS et BEAURE-PAIRE, avoués à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION,
En sept lots, dont les cinq derniers pourront être réunis,

DE
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS,
Situés ville de Saumur,
Entre le quai et la place St-Nicolas,
Contenant en surface 1,765 mètres carrés,
Dépendant des successions de M. et M^{me} de CHARNIÈRES.

L'adjudication aura lieu en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais-de-Justice de ladite ville, le samedi 22 août 1857, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu sur les conclusions du ministère public par le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur, le vingt-trois août mil huit cent cinquante-six, enregistré;

Et aux requête, poursuites et diligence de M^{me} Louise-Clémence de Charnières, épouse de M. François-Edmond de la Selle, propriétaire, avec lequel elle demeure au château de la Chesnaie, commune de Neuil-sous-Passavant, canton de Vihiers, et ce dernier pour la validité;

Ayant M^{rs} Segris, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n^o 8, pour avoué constitué;

En présence:
De 1^o M^{me} Marie-Joséphine-Victoire Frottier de Bagnaux, veuve de M. Charles-Théodore de Charnières, propriétaire, demeurant au château de la Grise, commune de Neuil-sous-Passavant;

Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de demoiselle Marthe-Agathe de Charnières, et de M. Charles-Ernest-Marie de Charnières, ses deux enfants mineurs, issus, ainsi que M^{me} de Charnières, ci-après nommée, de son mariage avec M. de Charnières, sus-nommé;

2^o M^{me} Marie-Caroline-Victoire de Charnières, sans profession, aujourd'hui majeure, demeurant aussi au château de la Grise, dite commune de Neuil-sous-Passavant, avec M^{me} veuve de Charnière sa mère, sus-nommée;

Ayant M^{rs} Beaurepaire, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n^o 8, pour avoué constitué;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente par licitation des immeubles dont la désignation suit:

Les terrains et constructions qu'ils comportent, situés ville de Saumur, entre le quai et la place Saint-Nicolas, dans la direction de la tête du pont Cessart à l'École de cavalerie, joignant au nord le quai qui conduit à l'École, au midi la place Saint-Nicolas, au levant M. Charles Ratouis, au couchant M^{rs} Houtappel et M. Boutet-Delille.

Il sont divisés en sept lots.

PREMIER LOT.
Il comprend une portion de bâtiment avec passage au-devant, située à l'angle nord-est du port Saint-Nicolas, joignant au nord le nouveau quai, à l'est le 2^o lot ci-après, à l'ouest le port Saint-Nicolas, et au sud M. Boutet-Delille; sa contenance totale est de 126 mètres carrés. La façade sur le quai est de 12 mètres 90 centimètres.

2^o LOT.
Une autre portion de bâtiment, avec passage, située à l'est du 1^{er} lot, joignant au nord le quai, à l'ouest le lot précédent, à l'est le 3^o lot, et au sud M^{rs} Houtappel; sa contenance totale est de 132 mètres carrés. La

façade sur le quai est de 16 mètres 50 centimètres.

3^o LOT.
Une autre portion de maison, avec passage au-devant et jardin derrière, située à l'est de la précédente, joignant au nord le quai, à l'ouest le 2^o lot et M^{rs} Houtappel, au sud le 7^o lot, et à l'est le 4^o lot. La façade sur le quai est de 12 mètres 77 centimètres, et sa surface est de 317 mètres 34 centimètres.

4^o LOT.
Une portion de jardin, sans bâtiment, à l'est du lot du précédent, joignant au nord le quai, à l'est le 5^o lot, à l'ouest le 4^o lot et au sud le 6^o lot. La façade sur le quai est de 12 mètres 77 centimètres et la surface de 328 mètres 38 centimètres.

5^o LOT.
Une autre portion de bâtiment, cour et jardin, à prendre à l'extrémité est du terrain à vendre, joignant à l'est M. Ratouis, au nord le quai, à l'ouest le lot qui précède et au sud le 6^o lot et encore M. Ratouis. Sa façade sur le quai est de 12 mètres 77 centimètres, et sa surface de 252 mètres 10 centimètres.

6^o LOT.
Une portion de maison et jardin, y compris une ruelle commune avec M. Ratouis, à prendre au sud du 4^o lot et du 5^o lot qui précèdent, joignant à l'est M. Ratouis, au nord les 4^o et 5^o lots, à l'ouest le 7^o lot; au sud la place Saint-Nicolas. Sa contenance est de 320 mètres 88 centimètres.

7^o ET DERNIER LOT.
Une autre portion de bâtiment et jardin avec porte cochère à l'ouest du lot précédent, joignant au nord le 3^o lot, à l'ouest M^{rs} Houtappel, à l'est le lot qui précède, et au sud la place Saint-Nicolas. Sa contenance est de 288 mètres 30 centimètres.

MISE A PRIX.

Les Immeubles ci-dessus désignés seront criés sur les mises à prix de, savoir, pour:

1 ^{er} lot.....	3,150 fr.
2 ^o lot.....	3,300
3 ^o lot.....	9,520
4 ^o lot.....	9,850
5 ^o lot.....	7,560
6 ^o lot.....	4,800
7 ^o lot.....	4,325

Les personnes qui désireront avoir de plus amples renseignements, pourront s'adresser:

1^o Au Greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, où le cahier des charges est déposé;

2^o A M^{rs} SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8, poursuivant la vente;

3^o A M^{rs} BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, co-licitant.

Fait et rédigé à Saumur, le 15 juillet 1857.
(421) SEGRIS, avoué.

Etude de M^{rs} LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 11.

PURGE

D'hypothèques légales.

Suivant exploit de Guerin, huissier à Saumur, en date du vingt-neuf juillet mil huit cent cinquante-sept, enregistré, et à la requête de M. Charles Louvet, propriétaire, demeurant à Saumur, Député au Corps-Législatif, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Maire de la ville de Saumur et agissant en cette qualité, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^{rs} Labiche, avoué à Saumur,

Notification a été faite:

1^o A M. le Procureur Impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais-de-Justice de cette ville;

2^o A Madame Rosalie Duval, épouse de M. François Charron, propriétaire, demeurant à Saumur;

3^o A Madame Marie Pelou, épouse du sieur Jacques Bourgery, propriétaire, demeurant à Saumur, rue de la Visitation.

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le treize juillet mil huit cent cinquante-sept, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M^{rs} Labiche, avoué du requérant, de la copie collationnée et enregistrée gratis à Saumur, le onze juillet présent mois, d'un acte sous signatures privées, en date à Saumur du vingt juin mil huit cent cinquante-sept, approuvé par le Préfet de Maine-et-Loire, le premier juillet présent mois et enregistré gratis à Saumur le quatre du même mois, et duquel il résulte que les sieur et dame Charron, sus-nommés, ont cédé à la ville de Saumur, et ce par voie d'aliénement, trente-neuf mètres quatre-vingt-onze centimètres de terrain, sis à Saumur, quartier des Ponts, et joignant au nord l'ancien sol de la rue du Petit-Pré, au midi la maison nouvellement construite par le sieur Charron, à l'est le sieur Prêtre et à l'ouest la rue Royale.

Cette vente a eu lieu à raison de vingt francs le mètre, ce qui porte la totalité du terrain cédé à la somme de sept cent quatre-vingt-dix-huit francs vingt centimes.

Avec déclaration aux sus-nommés, que ladite notification leur était ainsi faite conformément à l'article 2194 du Code Napoléon, pour qu'ils eussent à requérir, dans les deux mois à partir de ce jour, savoir: 1^o M. le Procureur Impérial au profit de qui de droit, 2^o les dames Charron et Bourgery à leur profit, telles inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils jugeraient grever le terrain sus-désigné, et qu'à défaut de le faire dans ledit délai et icelui expiré, ledit terrain passerait à la ville de Saumur franc et libre de toutes dettes et charges pour raison d'hypothèques légales non inscrites.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur Impérial que les anciens propriétaires du terrain sus-désigné sont, outre les vendeurs:

1^o Anne Bourgery, marchande, veuve de Pierre Rayneau, demeurant à Saumur;

2^o Jacques Bourgery, propriétaire à Saumur;

3^o Jeanne Cosnard, marchande de salaisons, veuve de Frédéric Bourgery, demeurant à Saumur;

4^o Constance-Eugénie Bourgery, lingère, à Saumur;

5^o Honorine Bourgery, lingère, à Saumur;

6^o Frédéric Bourgery, plâtrier, à Saumur;

7^o Léonie Bourgery, couturière, à Saumur;

8^o Etienne Bourgery et Anne Favreau, sa femme décédés, à Saumur;

9^o Etienne-Jacques Blottin, officier d'infanterie, pour partie;

10^o Claude Chevré et Anne Hardouin, sa femme, de Saumur, pour autre partie.

Avec déclaration, enfin, à M. le Procureur Impérial, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant, ès-qualité, ce dernier ferait publier ladite notification, dans les formes voulues par la loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, à Saumur, le vingt-deux juillet mil huit cent cinquante-sept.
(422) LABICHE, avoué.

A LOUER

Présentement,
APPARTEMENTS au 1^{er} étage, avec caves et greniers.

S'adresser à M^{me} V^o ROGERON, rue Saint-Nicolas. (400)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BRUNET.

Les créanciers de la faillite du sieur Brunet, meunier au Vaudelnay-Rillé, sont prévenus, conformément à l'art. 537 du Code de commerce, de se trouver le samedi 1^{er} août prochain, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite, et de donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal,
(423) E. CORNILLEAU.

CHANGEMENT de DOMICILE.

DUPONT,
Carrossier à Saumur.

A l'honneur de prévenir qu'il vient de transférer ses ateliers place du Petit-Thouars. Il se charge de la fabrication des voitures dans tous les genres; il fait les réparations de toute nature. On trouvera toutes faites, à son établissement, des voitures dans les nouveaux dessins.

Il fait des échanges et garantit ses livraisons, le tout à des conditions très-avantageuses. (424)

Etudes de M^{rs} ROUILLÉ, notaire à Mirebeau (Vienne), et de M^{rs} LEMAYE, notaire à Thénézay (Deux-Sèvres).

A VENDRE OU ÉCHANGER

En gros ou par Lots,
LA BELLE

FORÊT D'AUTUN,

ET TOUTES SES DÉPENDANCES,
Situées communes de Lasferrière et Thénézay (Deux-Sèvres).

Cette propriété se compose:

1^o D'une très-jolie ferme nouvellement bâtie;

2^o De 100 hectares en terres labourables, prés et bois attachés spécialement à ladite ferme;

3^o D'une excellente chaulerie;

4^o Et de 750 hectares de bois, divisés en 20 coupes à peu près égales.

Total de la contenance, 850 hectares.

Cette forêt est garnie de chênes d'une valeur assez considérable.

Deux routes la traversent et en rendent l'exploitation des plus faciles.

La chasse y est fort agréable, surtout celle du chevreuil, dont cette forêt abonde.

Cette propriété paie 2,200 fr. d'impôts, et produira à l'acquéreur un revenu net de plus de 4 0/0.

S'adresser à M. AMIET, propriétaire à la Renaudière, près Mirebeau (Vienne), SEUL MANDATAIRE de MM. CHEVALEREAU et ROBERT-BEAUCHAMP;

Et pour les renseignements, à M^{rs} ROUILLÉ et LEMAYE, notaires ci-dessus nommés.

On accordera les plus grandes facilités pour les paiements. (412)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^{rs} SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8, est transférée même rue, n^o 3. (379)

A LOUER

MAISON AVEC MAGASINS,

Touchant le Pont-Cessart et le quai du Gaz.

S'adresser à Duvau-Girard fils, qui y exploite le commerce en gros, des vins et spiritueux, lequel il cédera également, si on le désire. (375)

Saumur, P. GODET, imprimeur.